

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
donnant suite aux recommandations de l'audit du BVG sur Technologies du développement durable Canada

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
33	Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait rajuster ses contributions ultérieures à Technologies du développement durable Canada pour compenser les sommes dues à la Couronne.	Recommandation acceptée. Le Ministère veillera à ce que les futurs paiements de contributions à la Fondation soient rajustés pour compenser les montants dus à la Couronne. Afin d'améliorer la transparence, à l'avenir, la Fondation sera tenue de faire un rapport sur une base régulière pour indiquer si des montants sont dus à la Couronne, y compris dans chacun de ses plans directeurs annuels, et de	Chaque trimestre, le programme d'ISDE examinera le rapport trimestriel de TDDC, lequel présentera des preuves permettant de déterminer les trop-perçus et d'en assurer le suivi. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> • confirmation par TDDC que les contrats exécutés utilisent les modalités de recouvrement standard; • confirmation de la poursuite du recouvrement pour tous les projets 	31 décembre 2024 : En cours jusqu'au transfert du programme de TDDC au Conseil national de recherches du Canada (CNRC).	Octobre 2023 à juin 2024 : TDDC est informée des exigences. 4 juin 2024: Des processus opérationnels répondant aux exigences et des mesures en matière de rapport associées ont été établis. Juillet 2024 : Les modifications à l'entente de contribution de TDDC, y compris les exigences modifiées sur la déclaration des montants dus à la	Patrick Hum, directeur général, 613-899-1657	

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
		<p>préciser ces montants le cas échéant. Cela permettra d'uniformiser les communications avec le Ministère d'un plan directeur à l'autre.</p>	<p>ayant fait l'objet d'un trop-perçu et mise à jour sur les résultats;</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport de chaque bénéficiaire, comprenant les détails et les mesures prises pour le recouvrement. <p>Le programme d'ISDE comptabilisera les montants dus par TDDC à la Couronne (divulgués à ISDE chaque trimestre et chaque au moyen du plan directeur de TDDC) dans les paiements anticipés versés à TDDC.</p>		<p>Couronne, seront exécutées.</p> <p>T2 de 2024-2025, et chaque trimestre suivant : Premier rapport trimestriel à soumettre par TDDC à ISDE au deuxième trimestre de 2024-2025 et à chaque trimestre suivant jusqu'au transfert au CNRC.</p>		
75	Innovation, Sciences et Développement	Recommandation acceptée. Bien que TDDC fonctionne	Chaque trimestre, le programme d'ISDE examinera	31 décembre 2024 : En cours jusqu'au transfert du	Octobre 2023 à juin 2024 : TDDC	Patrick Hum, directeur général, 613-899-1657	

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
	<p>économique Canada devrait contrôler et auditer régulièrement Technologies du développement durable Canada pour déterminer si elle se conforme aux accords de contribution.</p>	<p>sans lien de dépendance et est responsable de la sélection et de la surveillance des bénéficiaires finaux, la Fondation doit rendre compte au Ministère de la gestion financière et de la réalisation des activités et des objectifs énoncés dans son entente de contribution. ISDE est en train de rehausser les exigences en matière de rapports relatifs à l'entente de contribution. Des mesures de surveillance accrues, y compris en matière de conflits d'intérêts, de gouvernance et de financement, ainsi que des protocoles de</p>	<p>les activités et les rapports de TDDC afin de confirmer la conformité avec les ententes de contribution. ISDE vérifiera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • preuve de la conformité des nouveaux projets avec l'entente de contribution, y compris la conformité des recommandations et de l'approbation du projet; • registres de formation pour s'assurer que le personnel est à jour en ce qui concerne les protocoles; • confirmation que les listes de contrôle de 	<p>programme de TDDC au CNRC.</p> <p>T2 de 2024-2025 : En août 2024, TDDC soumet les règlements modifiés à ISDE aux fins d'examen.</p>	<p>est informée des exigences.</p> <p>4 juin 2024: Des processus opérationnels répondant aux exigences et des mesures en matière de rapport associées ont été établis.</p> <p>Juillet 2024 : Les modifications à l'entente de contribution de TDDC, y compris les exigences relatives à la présentation de rapports d'audit interne au ministre, seront exécutées.</p> <p>T2 de 2024-2025, et chaque trimestre suivant : Premier rapport trimestriel à soumettre par</p>		

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
		<p>vérification renforcés, ont été définies et sont mises en œuvre en fonction des risques cernés dans le rapport de RCGT commandé par le ministre. Lorsqu'elles seront pleinement mises en œuvre, ces mesures permettront également de gérer les risques cernés dans le présent rapport. De plus, l'approche ministérielle en matière de gestion des paiements de transfert, y compris la vérification et la surveillance, fait l'objet d'un examen attentif.</p>	<p>réclamation et de clôture ont été remplies pour tous les projets financés;</p> <ul style="list-style-type: none"> • preuve que TDDC a examiné son portefeuille de projets pour reconformer l'admissibilité des projets financés; • rapport présentant une liste cumulative de tous les projets nécessitant un recouvrement; • rapports d'audit interne pertinents, y compris les résultats des audits de conformité, fournis par TDDC; • preuve de l'alignement des 		<p>TDDC à ISDE au deuxième trimestre de 2024-2025 et à chaque trimestre suivant jusqu'au transfert au CNRC.</p>		

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
			règlements administratifs modifiés sur la <i>Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.</i>				
76	Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait préciser le rôle des personnes qui la représentent aux réunions du conseil d'administration de Technologies du développement durable Canada et faire connaître ce rôle à la Fondation.	Recommandation acceptée. ISDE définit le terme « agent de liaison » dans l'entente de contribution avec TDDC. Ce rôle sera assumé par un fonctionnaire du Ministère qui servira de point de contact avec la Fondation mais qui ne participera aucunement à la gouvernance de TDDC. Les fonctions de « l'agent de liaison » seront strictement limitées	Le rôle de l'agent de liaison est clairement défini et compris par toutes les parties comme suit : L'agent de liaison sert de point de contact principal au sein du gouvernement du Canada qui soutiendra les échanges d'informations entre la Fondation et ISDE sur les questions liées au secteur des technologies	31 décembre 2024 : La fonction d'agent de liaison sera assurée par un haut fonctionnaire jusqu'à ce que le programme soit transféré au CNRC.	4 juin 2024 : Lettres sur le rôle de l'agent de liaison adressées à l'agent de liaison et au président du conseil d'administration de TDDC. Juillet 2024 : Les modifications à l'entente de contribution de TDDC, y compris la définition du rôle et des responsabilités de l'agent de liaison, seront exécutées.	Patrick Hum, directeur général, 613-899-1657	

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
		et des mesures officielles seront prises pour préciser que cet agent ne participe aucunement à la prise de décision pour l'organisation, puisqu'il s'agit d'une responsabilité qui incombe en tout temps au conseil d'administration, selon son modèle de gouvernance.	propres, à la politique gouvernementale pertinente et aux activités, priorités et plans de TDDC.				
79	Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait s'assurer d'évaluer, de remettre en cause et de surveiller les conflits d'intérêts à Technologies du développement durable Canada.	Recommandation acceptée. ISDE est d'accord et met en œuvre des mécanismes de suivi plus rigoureux et plus uniformes afin d'obtenir une meilleure visibilité des conflits d'intérêts qui s'appliquent à la Fondation.	Chaque trimestre, le programme d'ISDE examinera le processus de gestion des conflits d'intérêts de TDDC au moyen de rapports trimestriels afin d'évaluer si les politiques et procédures pertinentes ont été appliquées, notamment :	31 décembre 2024 : En cours jusqu'au transfert du programme au CNRC.	Octobre 2023 à juin 2024 : TDDC est informée des exigences. 4 juin 2024 : Des processus opérationnels répondant aux exigences et des mesures en matière de rapport associées ont été établis.	Patrick Hum, directeur général, 613-899-1657	

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
		<p>ISDE apporte des modifications à l'entente de contribution de TDDC afin de renforcer et de clarifier les normes relatives à la divulgation, à la documentation et à la gestion des conflits d'intérêts qui doivent être reflétées dans la politique et les pratiques de TDDC en matière de conflits d'intérêts.</p> <p>La politique en matière de conflits d'intérêts, mise en œuvre et administrée par TDDC, est désormais examinée et mise à jour chaque année afin de s'assurer qu'elle est</p>	<ul style="list-style-type: none"> • registres de formation pour le personnel concerné; • signature du code de déontologie par les évaluateurs experts, les membres du conseil d'administration et les employés; • preuve de la publication du code de conduite et des politiques relatives aux conflits d'intérêts sur le site Internet de TDDC; • divulgation des conflits d'intérêt et des décisions connexes à ISDE; • procès-verbaux des réunions 		<p>Novembre 2023 : Les politiques révisées de TDDC en matière de conflits d'intérêts sont publiées en ligne et seront mises à jour si nécessaire.</p> <p>Juillet 2024 : Les modifications de l'entente de contribution de TDDC, y compris les modifications relatives à la présentation des rapports d'audit interne au ministre, seront exécutées.</p> <p>T2 de 2024-2025, et chaque trimestre suivant : Premier rapport trimestriel à soumettre par TDDC à ISDE au</p>		

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Étapes intermédiaires clés (dates et description)	Point de contact de l'organisation responsable (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du Comité)
		<p>actualisée et conforme à l'entente de contribution.</p> <p>En réponse à l'exercice d'établissement des faits mené par RCGT en septembre 2023, le Ministère a déjà mis en place des exigences de déclaration actives pour faire le suivi des conflits d'intérêts, perçus ou réels, pour les employés de TDDC, les consultants externes, la haute direction et le conseil d'administration.</p>	<p>documentant les divulgations de conflits d'intérêts, les décisions et les désistements lors des réunions du conseil d'administration et de ses comités.</p>		<p>deuxième trimestre de 2024-2025 et à chaque trimestre suivant jusqu'au transfert au CNRC.</p> <p>Juin 2024 et jusqu'au transfert au CNRC : Procès-verbaux et comptes rendus des décisions des réunions du conseil d'administration et du comité soumis par TDDC après chaque réunion.</p>		